

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 12 septembre 2017 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance, étaient présents :

- le conseiller monsieur Raymond Leclair
- le conseiller monsieur François D'André
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- la conseillère Kim Jones
- le conseiller monsieur Jean-Marie Lavoie

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvon Bériault.

Le conseiller Robert Théorêt se joint à la séance à 19 h 36.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA est aussi présente.

Madame Collette Leblanc, directrice de l'Office municipal d'habitation de St-Télesphore, est invitée.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Yvon Bériault vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance du 12 septembre 2017 à 19 h 30.

2017-09-01

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire Yvon Bériault procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller François D'André,  
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Logements sociaux
  - 3.1. Approbation des états financiers de l'Office municipal d'habitation de St-Télesphore de l'exercice terminé le 31 décembre 2016
  - 3.2. 2<sup>e</sup> révision budgétaire 2017 de l'Office municipal d'habitation de St-Télesphore
4. Législation
  - 4.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2017
  - 4.2. Modification de la date de la séance ordinaire d'octobre 2017
  - 4.3. Dépôt de la correspondance
5. Finances
  - 5.1. Approbation de la liste des comptes d'août 2017
6. Ressources humaines
  - 6.1. Engagement d'un inspecteur en urbanisme et en environnement et autorisation des signataires
7. Élections
  - 7.1. Rémunération de personnel électoral
8. Demandes externes
9. **Période de questions**
10. Sécurité publique
11. Incendie
  - 11.1. Acquisition d'un camion pour le Service de sécurité Incendie
  - 11.2. Acquisition et installation des équipements pour le nouveau camion du Service de Sécurité Incendie
12. Voirie et travaux publics
  - 12.1. Autorisation des travaux de réfection sur la rue du Curé-Beauchamp
  - 12.2. Mandat au Laboratoire G.S. Consultants pour le contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre dans le cadre des travaux de réfection de la chaussée sur une partie du chemin du Petit Saint-Patrice

- 12.3. Travaux en régie interne sur le chemin du Petit-Saint-Patrice
13. Déneigement
- 13.1. Demande de soumissions pour les services de déneigement des trottoirs et espaces municipaux pour les villages de Saint-Télesphore et de Dalhousie
14. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
- 14.1. Journée « Plantons ensemble »
15. Loisirs et culture
- 15.1. Addenda à la résolution 2017-05-17 pour les dossards du camp de jour
16. Autres sujets
17. **Période de questions**
18. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-09-02

**APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ST-TÉLESPHORE DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016**

Madame Colette Leblanc, directrice de l'Office municipal d'habitation de St-Télesphore, présente les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2016.

**Arrivée du conseiller Robert Théorêt à 19h 36.**

Il est proposé par le conseiller François D'André,  
appuyé par le conseiller Paul Gauthier  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2016 de l'Office municipal d'habitation de St-Télesphore, préparés par la société de comptables professionnels agréés, Séguin Haché, SENCRL, représentant une contribution au déficit de la Société d'habitation du Québec de 35 823 \$ et de la Municipalité de 3 980 \$, pour un déficit total de 39 803 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-09-03

**2<sup>E</sup> RÉVISION BUDGÉTAIRE 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

Il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,  
appuyé par le conseiller Robert Théorêt  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la deuxième révision budgétaire 2017 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Télesphore avec un déficit d'exploitation prévu de 47 482 \$ au lieu de 45 425 \$, représentant un déficit supplémentaire de 2 057 \$ ;

D'AUTORISER le paiement de la quote-part supplémentaire de la Municipalité de Saint-Télesphore au montant de 206 \$ représentant 10% du déficit budgétaire supplémentaire de la deuxième révision budgétaire 2017 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Télesphore.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-09-04

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2017**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2017 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,  
appuyé par la conseillère Kim Jones  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-09-05

**MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE D'OCTOBRE 2017**

CONSIDÉRANT QUE l'année 2017 est une année d'élections générales municipales au Québec ;

CONSIDÉRANT l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* qui stipule que le conseil municipal ne peut siéger au cours de la période qui commence à 16 h 30 le trentième jour précédent celui fixé pour le scrutin d'une élection générale et qui se termine au moment où la majorité des candidats élus à un poste de conseiller municipal a prêté le serment, sauf s'il survient un cas de force majeure ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,  
appuyé par le conseiller François D'André  
ET RÉSOLU

DE MODIFIER le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal afin de déplacer la séance ordinaire du conseil fixée le 10 octobre 2017 au mardi 3 octobre 2017 à 19h30 au Centre communautaire situé au 1425, Route 340 à Saint-Télesphore.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

<b>Date</b>	<b>Expéditeur</b>	<b>Sujet</b>
16-08-2017	Laurent Lessard Le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	Aide financière maximale de 10 000 \$ Aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2017-2018 Amélioration des chemins de la Rivière-Beaudette, de Saint-Télesphore, du Petit-Saint-Patrice et de la rue du Curé-Beauchamp

2017-09-06

#### **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES D'AOÛT 2017**

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Salaires versés du 1er au 31 août 2017	18 919,19 \$
Comptes déjà payés au 31 août 2017	57 820,01
Prélèvements bancaires du 1er au 31 août 2017	1 040,36
Comptes à payer au 31 août 2017	<u>22 014,08</u>
Total	<u>99 793,64 \$</u>

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,  
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, des comptes d'août 2017 ;

D'APPROUVER la liste des salaires, des comptes et des prélèvements bancaires payés au cours de la période du 1er au 31 août 2017 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 31 août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-09-07

#### **ENGAGEMENT D'UN INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT ET AUTORISATION DES SIGNATAIRES**

Il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,  
appuyé par le conseiller François D'André  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil procède à l'engagement de Monsieur Joël-Désiré Kra au poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement de la municipalité de Saint-Télesphore ;

QUE le conseil municipal autorise le maire Yvon Bériault et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, à signer le contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-09-08

#### **RÉMUNÉRATION DE PERSONNEL ÉLECTORAL**

ATTENDU QUE des élections municipales se tiendront le 5 novembre 2017 conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ;

ATTENDU QUE la présidente d'élection, Micheline Déry, CPA, CGA, doit procéder à l'embauche de personnel électoral à cette fin,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,  
appuyé par le conseiller François D'André  
ET RÉSOLU

D'ACCORDER la rémunération suivante à toute personne embauchée dans le cadre de la tenue d'élections ou de référendums municipaux :

Postes	Rémunération	
	Sans scrutin	Avec scrutin
Présidente d'élection	1 500 \$	3 000 \$
Secrétaire d'élection 3/4 de la rémunération de la présidente d'élection	1 125 \$	2 250 \$
Adjoint à la présidente d'élection 1/2 de la rémunération de la présidente d'élection	750 \$	1 500 \$
	Rémunération à taux horaire	
Membre de la commission de révision de la liste électorale	15,75 \$ / heure	
Secrétaire d'une commission de révision de la liste électorale		
Scrutateur	14,06 \$ / heure	
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)		
Agent réviseur d'une commission de révision de la liste électorale	13,50 \$ / heure	
Responsable du registre ou adjoint lors de la tenue d'un référendum		
Secrétaire de bureau de vote		
Président et membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs		

Aux fins de l'application de la rémunération à taux horaire, si la fonction est occupée par une personne qui fait également partie des employés municipaux, celle-ci reçoit la rémunération la plus élevée entre le tarif à taux horaire et la rémunération prévue par son entente de travail à la Municipalité.

Tout membre du personnel électoral, exception faite du président d'élection, du secrétaire d'élection, de l'adjoint au président d'élection et du trésorier reçoit une rémunération de 50 \$ pour toute session de formation.

Dans la mesure où des personnes sont recrutées à titre de réserviste, un montant de 60 \$, en plus de celui de la formation, est versé. Si la personne doit travailler lors du vote par anticipation, du vote itinérant ou lors du scrutin, elle reçoit la rémunération prévue pour la fonction effectivement occupée et aucun montant à titre de réserviste. De plus, tout réserviste doit être présent au lieu de votation à l'heure où les scrutateurs et les secrétaires sont convoqués par la présidente d'élection.

Le trésorier est rémunéré conformément au *Règlement modifiant le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* publié en septembre 2017 à la Gazette officielle par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une personne est présente dans la salle. Aucune question de la part de l'assistance.

#### **ACQUISITION D'UN CAMION POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Ce point à l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

#### **ACQUISITION ET INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS POUR LE NOUVEAU CAMION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Ce point à l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

**AUTORISATION DES TRAVAUX DE REFECTION SUR LA RUE DU CURÉ-BEAUCHAMP**

**2017-09-09**

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une aide financière maximale de 10 000\$ dans le cadre du Programme d'Aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) ;

ATTENDU QUE l'aide financière du PAARRM a été accordée par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'amélioration des chemins de la Rivière-Beaudette, de Saint-Télesphore, du Petit-Saint-Patrice et de la rue du Curé-Beauchamp ;

ATTENDU QUE la contribution n'est valable que pour la durée de l'exercice financier 2017-2018 ;

ATTENDU QUE les travaux autorisés devront être terminés au plus tard le 16 février 2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire utiliser cette aide financière pour effectuer des travaux de réfection admissibles sur la rue du Curé-Beauchamp ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal considèrent que le chemin de la Rivière-Beaudette est plus achalandé que la rue du Curé-Beauchamp ;

CONSIDÉRANT QUE le montant des travaux de réfection à être effectués sur le chemin de la Rivière-Beaudette est beaucoup plus élevé que 10 000 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est toujours en attente d'une réponse du MTMDET pour une demande de subvention discrétionnaire adressée à la députée de Soulanges, madame Lucie Charlebois, le 1<sup>er</sup> mai 2017, pour des travaux de réfection admissibles au PAARRM, sur les chemins de Saint-Télesphore, de la Rivière-Beaudette et du Grand-Saint-Patrice, dont le montant à être accordé demeure toujours inconnu à ce jour,

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,  
appuyé par la conseillère Kim Jones,  
ET RÉSOLU, le maire s'étant abstenu de voter,

DE NE PAS AUTORISER les travaux de réfection sur la rue du Curé-Beauchamp, lesquels sont admissibles à l'aide financière du PAARRM ;

DE N'AUTORISER QUE des travaux de rapiéçage sur la rue du Curé-Beauchamp, lesquels travaux ne sont pas admissibles à l'aide financière du PAARRM ;

DE PRIORISER les travaux de réfection admissibles au PAARRM sur le chemin de la Rivière-Beaudette ;

D'UTILISER l'aide financière octroyée de 10 000 \$, pour les travaux de remplacement de ponceaux et de reprofilage de fossés sur le chemin du Petit-Saint-Patrice, lesquels sont admissibles au PAARRM.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

**2017-09-10**

**MANDAT AU LABORATOIRE G.S. CONSULTANTS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX ET LEUR MISE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DU PETIT SAINT-PATRICE**

Il est proposé par le conseiller François D'André,  
appuyé par le conseiller Paul Gauthier  
ET RÉSOLU

DE MANDATER le Laboratoire G.S. Consultants pour le contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre dans le cadre des travaux de réfection de la chaussée sur une partie du chemin du Petit Saint-Patrice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2017-09-11**

**TRAVAUX EN RÉGIE INTERNE SUR LE CHEMIN PETIT-SAINT-PATRICE**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remplacement de ponceaux et de profilage de fossés sur le chemin Petit Saint-Patrice ont été effectués en régie interne,

il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,  
appuyé par le conseiller François D'André  
ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER l'achat de ponceaux et le paiement, d'un montant de 4 127,78 \$ taxes incluses, à Roch Gauthier & fils ;

D'ENTÉRINER les travaux effectués par Excavation André Campeau et le paiement d'un montant de 3 161,81 \$ taxes incluses, pour le remplacement de ponceaux et le reprofilage de fossés sur le chemin du Petit-Saint-Patrice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-09-12

**DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LES SERVICES DE DENEIGEMENT DES TROTTOIRS ET ESPACES MUNICIPAUX POUR LES VILLAGES DE SAINT-TELESOPHORE ET DE DALHOUSIE**

Il est proposé par le conseiller François D'André,  
appuyé par le conseiller Raymond Leclair  
ET RÉSOLU

DE DEMANDER les soumissions suivantes par le biais du journal Le Montjoie, soit :

- Dénéigement des trottoirs pour le village de Saint-Télesphore pour la saison 2017-2018 avec deux options de renouvellement ;
- Dénéigement des espaces municipaux pour le village de Saint-Télesphore pour la saison 2017-2018 avec deux options de renouvellement ;
- Dénéigement des trottoirs pour le village de Dalhousie pour la saison 2017-2018 avec deux options de renouvellement ;
- Dénéigement des espaces municipaux pour le village de Dalhousie pour la saison 2017-2018 avec deux options de renouvellement.

La municipalité de Saint-Télesphore recevra les soumissions jusqu'à 10 h 00, le vendredi 29 septembre 2017.

La Municipalité de Saint-Télesphore ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et n'encours aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**JOURNÉE « PLANTONS ENSEMBLE »**

La journée « PLANTONS ENSEMBLE » est un projet collectif rassembleur qui met à l'avant-scène le développement durable et l'environnement.

Afin de souligner l'action bénévole, la Députée de Soulanges et Ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, Ministre responsable de la région de la Montérégie, madame Lucie Charlebois, en collaboration avec la municipalité de Saint-Télesphore, invite la population à une journée de plantation d'arbres le dimanche 24 septembre à 10 h 15 au HLM situé au 1401, rue du Centenaire à Saint-Télesphore.

Une douzaine d'arbres seront plantées lors de cette activité. Une subvention au montant de 1 000\$ a été accordée par la députée de Soulanges, madame Lucie Charlebois, pour ce projet.

2017-09-13

**ADDENDA À LA RÉOLUTION 2017-05-17 POUR LES DOSSARDS DU CAMP DE JOUR**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a accordé une somme maximale de 150 \$ à l'Œuvre des terrains de jeux (OTJ) de Saint-Télesphore, pour l'achat de chandails pour les enfants du camp de jour, conformément à la résolution numéro 2017-05-17 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal avait demandé à la Maison de la Famille d'étudier d'autres possibilités que des chandails, tel le port de dossards ;

ATTENDU QUE le présent addenda couvre la résolution numéro 2017-05-17 ;

ATTENDU QUE les enfants du camp du jour de la Municipalité de Saint-Télesphore ont des dossards identifiés à l'effigie de la Municipalité au lieu de chandails et ce, offerts directement par la Maison de la Famille,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,  
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie  
ET RÉSOLU

QUE la somme de 150 \$ octroyée à l'OTJ soit versée directement à la Maison de la Famille pour la fourniture des dossards aux enfants du camp de jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une personne est présente dans la salle.

Les sujets traités sont les suivants :

- Remerciement au conseil de penser à réparer la rue du Curé-Beauchamp ;
- Rapiéçage d'asphalte requis autour du puits au HLM ;
- Arbres morts et émondage requis des branches mortes au HLM.

**2017-09-14**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,  
appuyé par le conseiller François D'André  
ET RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 20 h 43.

Je soussigné, Yvon Bériault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

Monsieur Yvon Bériault, maire

---

Micheline Déry, CPA, CGA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière